

Journée nationale du Souvenir des Victimes et Héros de la Déportation

dimanche 28 avril 2024

10h45 Mise en place des Associations au Monument des déportés et internés – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

10h50 Regroupement des Autorités Civiles et de l'Autorité Militaire – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

11h00 Arrivée de Monsieur JOBARD, Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Angoulême, représentant Madame CLAVEL, Préfète de la Charente accueillie par Monsieur ULM, Délégué Militaire Départemental et Monsieur BOUAZZA Conseiller municipal délégué aux anciens combattants, représentant Monsieur BONNEFONT, Maire d'Angoulême et Président de Grand-Angoulême

Sonnerie « Garde à vous » et « aux Champs » (Harmonie)

Levée des couleurs par deux personnes en présence de deux membres des Associations de Déportés et Internés et famille de disparus : A.D.I.F et F.N.D.I.R.P

Sonnerie aux drapeaux (Harmonie)

Refrain de la Marseillaise (Harmonie)

Lecture du message par Monsieur COLAS, représentant la F.N.D.I.R.P

Appel des Camps par deux personnes

Dépôt de gerbes par :

- Le Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Angoulême représentant Madame la Préfète
- les Parlementaires
- le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine
- le Président du Conseil Départemental
- le Conseiller municipal délégué aux Anciens Combattants représentant Monsieur BONNEFONT, Maire d'Angoulême et Président de Grand-Angoulême
- les Associations

Dépôt de fleurs par les jeunes du conseil municipal (éventuellement)

Sonnerie « aux Morts » (Harmonie)

Minute de Silence

La Marseillaise (Harmonie – chorale)

Chant des Marais (Harmonie – chorale)

Chant des Partisans (Harmonie – chorale)

11h30 Les Autorités vont saluer les porte-drapeaux, les musiciens de l'Harmonie et les jeunes du Conseil municipal

Les annonces seront faites par Monsieur DOMMARTIN, Correspondant défense de la ville d'Angoulême

L'Harmonie prêtera son concours pour la cérémonie.

samedi 27 avril 2024

Veillée du Souvenir au Monument des Déportés et Internés

- 20h45 mise en place des participants au Monument des Déportés
- 20h55 arrivée des Autorités
- 21h00 Début de la veillée aux flambeaux